
Erratum

Projet de règlement

Loi visant l'augmentation du nombre de véhicules automobiles zéro émission au Québec afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants (2016, chapitre 23)

Règlement d'application

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 5 juillet 2017, 149^e année, numéro 27, page 2918.

À la page 2925, article 24, le tableau aurait dû se lire comme suit :

«

Autonomie électrique, en km, du véhicule	Nombre de crédits
< 16 km	0
entre 16 et 129 km	$(0,01 \times A \times 0,6214) + 0,3$
> 129 km	1,1

».

67343